

**COMMUNE DU MUY**  
**AM/PM/2025 N°042**

**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement devant la « CAVE ET SES TERROIRS » route de la Bourgade  
A l'occasion d'un « APERO'BRASERO »  
Du vendredi 25 avril 2025 au samedi 26 avril 2025

**LE MAIRE DU MUY,**

VU les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 14 avril 2025 par madame Caroline BIZET, gérante de « LA CAVE ET SES TERROIRS » sise 1, place de l'Eglise 83490 Le Muy, sollicitant la réservation des trois places de parking situées route de la Bourgade devant « LA CAVE ET SES TERROIRS », du vendredi 25 avril 2025 au samedi 26 avril 2025, à l'occasion de leur « APERO'BRASERO ».

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Trois places de parking sont réservées du vendredi 25 avril 2025 à 14h00 au samedi 26 avril 2025 à minuit devant « LA CAVE ET SES TERROIRS » sise route de la Bourgade 83490 Le Muy, dans le cadre de la manifestation.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par le centre Technique municipal afin d'informer les usagers.

**ARTICLE 3** : Les véhicules constatés en infraction peuvent être verbalisés et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

18 AVR. 2025

LE MUY, le 17 avril 2025

Le Maire,

Lillane BOYER

